

Pons

Avenue de l'Assomption

Guilhem Landreau et Bertrand Houdusse



Éditeur

Ministère de la culture

Édition électronique

URL : <http://adlfi.revues.org/1286>

DOI : 10.4000/adlfi.1286

ISSN : 2114-0502

Référence électronique

Guilhem Landreau et Bertrand Houdusse, « Pons », *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Poitou-Charentes, mis en ligne le 01 mars 2008, consulté le 07 octobre 2016. URL : <http://adlfi.revues.org/1286> ; DOI : 10.4000/adlfi.1286

Ce document a été généré automatiquement le 7 octobre 2016.

© Ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

Pons

Avenue de l'Assomption

Guilhem Landreau et Bertrand Houdusse

Identifiant de l'opération archéologique : 204429

Date de l'opération : 2008 (EX)

- 1 L'actuelle ville de Pons occupe l'extrémité d'un éperon de forme triangulaire dominant la confluence de la Seugne avec l'un de ses affluents, la Soute. Délimité par une forte déclivité à l'ouest et par des falaises du sud-ouest au sud-est, l'éperon est barré par une fortification sur son troisième côté, au nord. Cette dernière court sur près de 1 200 m de long et revêt actuellement l'apparence d'un talus massif de 30 m à 50 m de largeur, précédé d'un fossé encore décelable par endroits.
- 2 La surface circonscrite avoisine les 100 ha et place le site parmi les plus vastes *oppida* de la Gaule de l'Ouest. La première mention attribuant la levée de terre à un *oppidum* de la fin de l'âge du Fer est due à L. Julien-Laferrière à la fin du XIX^e s.
- 3 Néanmoins, ce n'est qu'à partir des années 1960-1970, dans le sillage des remaniements urbains, que l'occupation gauloise de Pons a pu être saisie de façon concrète.
- 4 Au hasard des travaux, les archéologues locaux exhument des tessons de céramiques attribuables à la phase finale du deuxième âge du Fer ainsi que de très nombreux fragments d'amphores italiennes républicaines. La concentration des découvertes de La Tène finale de part et d'autre de l'avenue des Trois-Ormeaux - l'actuelle avenue de l'Assomption - suggère que l'habitat est particulièrement dense dans ce secteur. Cette zone, qui pourrait s'étendre du rempart au nord jusqu'à la rue Émile-Combes au sud couvre une superficie d'environ 8 ha.
- 5 Récemment, le réexamen de l'ensemble des données mené dans le cadre d'un mémoire universitaire a montré que la chronologie du site paraît centrée sur le II^e s. av. J.-C. (LT C2 - LT D1), les témoignages pour le I^{er} s. av. J.-C. étant plus rares.

- 6 À l'instar de l'habitat, la fortification n'a jamais été explorée mais simplement observée de façon ponctuelle lors de sa destruction par la déviation de la RN 137 ou par le développement urbain. La coupe, relevée alors dans la partie orientale, montrait que le talus constitué de terre et de pierres recouvrait plusieurs parements de pierres sèches.
- 7 Faisant suite à un diagnostic réalisé en janvier 2007 par l'Inrap, une première fouille préventive a eu lieu en août 2008. Cette opération a permis d'étudier la structure de la fortification immédiatement à l'ouest de l'avenue de l'Assomption. Selon les premières données disponibles, le monument serait érigé à la fin du II^e s. ou au tout début du I^{er} siècle avant notre ère. Il possède des parements interne et externe enserrant un massif d'argile et de pierres retenu par un poutrage horizontal. Le parement interne est constitué de poutres horizontales, ou longrines, de 0,20 m de section alternant avec des assises de pierres calcaires appareillées. Ce parement était conservé sur une hauteur de 1,60 m, soit dix assises.
- 8 Des poutres perpendiculaires aux longrines mais de section plus faible (0,12 m à 0,15 m) et vraisemblablement assemblées à mi-bois constituent l'ossature interne ancrée dans le massif de terre. Les contraintes de fouille n'ont malheureusement pas permis d'appréhender l'architecture du parement avant ni les éventuels aménagements qui le précèdent (fossé, berme, etc.).
- 9 Dans son état initial, ce rempart mesurait 6,50 m d'épaisseur. Après l'éboulement du parement avant, survenu à une date inconnue mais sans doute peu éloignée de sa mise en place, un second parement est érigé quelques mètres en avant du premier. Actuellement conservé sur près de 1 m de hauteur, il est constitué d'un empilement de blocs calcaires calibrés.
- 10 Des indices ténus suggèrent la présence de poutres transversales mais, là encore, les contraintes de fouille n'ont pas permis de pouvoir s'en assurer concrètement. Ce second parement s'effondre à son tour avant d'être ennoyé dans un puissant remblai argileux vraisemblablement destiné à transformer la fortification en rempart à talus massif. Le mobilier associé à ce remblai inviterait à situer l'érection de la dernière phase au plus tôt au milieu ou dans le courant du troisième quart du I^{er} siècle avant notre ère.
- 11 LANDREAU Guilhem et HOUDUSSE Bertrand

INDEX

Index géographique : Poitou-Charentes, Charente-Maritime, Pons

Thèmes : amphore italique, éperon barré, fortification, habitat groupé, occupation du sol, oppidum, parement, rempart

Index chronologique : Âge du Fer, Haut-Empire, La Tène

operation expertise (EX)

AUTEURS

GUILHEM LANDREAU

INRAP